

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité souhaite promouvoir des agents à des grades d'avancement. Je vous propose de créer tous les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés ultérieurement après avis du comité technique.

2/ La responsable des ressources administratives de la direction des ressources humaines rejoint le CCAS par mutation volontaire. Au vu du fonctionnement actuel qui n'est pas optimal et considérant la nécessité de réaliser des économies, je vous propose donc de créer un poste de responsable gestion des carrières, suivi budgétaire et gestion administrative du temps de travail (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet.

3/ Suite au départ en retraite de l'agent occupant les fonctions de chargé de la cellule recettes au sein du service des finances au grade de rédacteur principal de 2ème classe, je vous propose de créer un poste de chargé de la cellule recettes (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet afin de le remplacer.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 18 mai 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique en date du 25 juin 2015,

VU l'avis des commissions administratives paritaires en date du 28 mai 2015,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,

- 1 poste de rédacteur à temps complet,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 juin 2015

n°7

page 2/2

- 1 poste de responsable gestion des carrières, suivi budgétaire et gestion administrative du temps de travail (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet,
- 1 poste de chargé de la cellule recettes (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet,
- 4 postes d'adjoint administratif principal 2e cl à temps complet,

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 5 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet à raison de 30/35ème,

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet,

FILIERE CULTURELLE :

- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 4/20ème,
- 3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 2/07/2015

Publié au siège de la CAPC, le 1/07/2015

n° 4455

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER